

**Intervention de Monsieur le Ministre Patrick Kanner  
Président du Syndicat mixte du Très haut débit 59-62**

Ce matin nous sommes réunis pour nous pencher sur la question des « Territoires intelligents : quel accompagnement par le régulateur ? ».

Sur cette base, vous aborderez la manière dont les collectivités locales peuvent se saisir de leurs réseaux pour agir sur la ville ou le territoire intelligent, et sur la question de la transformation des services publics par la ville intelligente.

Cette ville dite intelligente vise à concilier les piliers sociaux, culturels et environnementaux à travers une approche systémique qui allie gouvernance participative et gestion éclairée des ressources naturelles afin de faire face aux besoins des institutions, des entreprises et des citoyens.

Les termes pour désigner la ville intelligente sont nombreux : smart city, ville numérique, green city, connected-city, éco-cité, ville durable.

Comment s’y retrouver ?

Quelles sont les caractéristiques d’une ville intelligente ?

A ce jour, il existe des expériences diverses mais le territoire intelligent à proprement parler n’existe pas ! En tout cas pas encore !

Cependant, l’apport des TIC de plus en plus important dans la ville, et dans les territoires ruraux offre des perspectives et de nouvelles fonctionnalités, de nouvelles de manière de gérer, gouverner et de vivre la ville aujourd’hui.

Il est d’ailleurs d’usage de considérer que dans les « Smart Cities », le numérique est intégré aux services traditionnels de la ville (eau, électricité, gaz, transports collectifs, équipements publics, bâtiments...) pour contribuer à une croissance durable, associé à une urbanisation responsable et un habitat intelligent réinventant des formes urbaines respectueuses d’une intimité indispensable.

Il me semble important d’affirmer que le numérique, et les infrastructures qui permettent son déploiement, doit être mis au même niveau que ces services.

Ces changements organisationnels, technologiques et sociétaux des villes actuelles sont induits par leur volonté d’être une partie de la réponse au changement climatique.

Cette tendance se confirme à l'échelle communautaire.

Il s'agit pour la France de faire valoir une doctrine partagée en mesure d'influer sur l'agenda urbain international, qui sera notamment défini dans le cadre de la conférence des Nations unies « Habitat III » qui se tiendra en 2016.

Fort du constat que la construction et le renouvellement de la ville répondent à un enjeu à la fois environnemental, social et économique, l'Etat avec les organismes compétents entend élargir leur appréhension du fait urbain.

Comme l'électrification au début du 20<sup>ème</sup> siècle, comme la T.G.Visation du territoire, comme le déploiement des réseaux de fluides, le déploiement de la fibre optique est une rupture qui doit nous faire considérer autrement l'attractivité et le développement des territoires.

En tant que Président du Syndicat mixte « La fibre Numérique 59 /62 », c'est de cette façon que nous menons notre projet de déploiement de la fibre optique pour permettre de changer d'approche.

Notre projet est le plus important de France à double titre :

- en termes d'objectifs, en zone publique, le Très Haut Débit pour tous en 2020 avec 80% de fibre, équivaut à plus de 100 000 prises optiques par an jusqu'à cette échéance.
- et en terme d'investissement financier, le Premier Ministre vient d'accorder l'aide de l'Etat à hauteur de 182 M€).

Il me semble, en effet, important que chaque innovation puisse s'inscrire dans une démarche éthique qui préserve nos valeurs.

Je veux mettre en avant 3 points pour cette démarche :

- les aspects réglementaires,
- les évolutions des libertés publiques, collectives et individuelles
- les impacts sociétaux, environnementaux et de santé publique.

Un 2<sup>ème</sup> point qu'il me semble important de mettre en avant concerne le type de territoire dont nous parlons.

Il est souvent évoqué le terme de « Smart city ».

Certes, plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans les villes, demain sont évoqués 80 %.

Mais, il paraît important également de développer le concept de « Smart Village » ou de campagne intelligente, parce que dans ces territoires aussi, il y a matière à développer de manière efficace et durable des services pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises dans tous les domaines : les transports publics, la mobilité, la voirie, les énergies, la collecte des déchets, l'éclairage public, la relation aux usagers notamment les personnes en difficultés.

Là aussi il y a des objets à connecter.

Là aussi, il y a des jeunes qui cherchent à développer leurs compétences et pour qui le numérique est un vrai levier.

En tant que Ministre de la Jeunesse, j'ai pris il y a quelques mois des mesures les concernant, notamment le développement de la Garantie Jeunes pour favoriser l'accès à l'emploi et le lancement d'un portail Internet de la mobilité qui leur permettra d'avoir accès plus facilement à l'ensemble des propositions de mobilité européenne et internationale offertes par les opérateurs européens, nationaux ou locaux.

Là aussi, il y a de l'emploi à créer et pas simplement dans la construction des réseaux mais pour l'ensemble des filières.

Même si le nombre de création d'emplois dans ce domaine est important. Par exemple, en Nord – Pas de Calais, c'est plus de 1 000 ETP annuel qui vont être mobilisés pour notre projet « Très Haut Débit ».

Aujourd'hui la part d'internet dans le PIB atteint 3% au niveau mondial et 3,2% en France, des chiffres très significatifs puisqu'ils concernent l'internet en dehors des autres segments du numérique.

Sa contribution à la croissance est également de plus en plus importante (18% de la croissance du PIB entre 2004 et 2009 en France).

Un chiffre : 75% de la valeur créée par internet n'a pas été créé dans le secteur de l'internet.

Internet est donc à la fois une filière, et un véritable socle, profitable à l'ensemble des branches de l'économie.

Ministre de la ville, les « Smart cities » sont un enjeu majeur pour moi.

La Commission européenne a lancé le premier appel à projets de l'initiative européenne « Actions urbaines innovantes », le 15 décembre dernier.

J'ai pris le relais de cet appel en France pour que nous puissions bénéficier de l'enveloppe de 80 millions d'euros, consacrée à cet appel, centré sur les quatre thèmes :

- ▶ La transition énergétique ;
- ▶ la pauvreté urbaine (avec un accent sur les quartiers urbains défavorisés) ;
- ▶ l'inclusion des migrants et des réfugiés ;
- ▶ l'emploi et les compétences dans l'économie locale.

Là aussi le numérique doit avoir toute sa place pour tester de nouvelles approches et relever les défis rencontrés par les autorités urbaine.

A ce titre La France se dote des outils indispensables à sa réflexion, à sa stratégie et son rayonnement afin de valoriser son savoir faire sur la ville durable

Lors du conseil des ministres, mercredi 23 décembre, Laurent Fabius pour les affaires étrangères, Ségolène Royal pour l'écologie, Sylvia Pinel pour le logement, et moi-même pour la Ville avons annoncé le lancement de l'instance IVD-Vivapolis, destinée à structurer une politique de la ville durable et en être le levier. Onze premiers lauréats de l'appel à projet « Démonstrateurs industriels pour la ville durable » ont également été annoncés à cette occasion.

Dans le même esprit, l'appel à projet : « ville de demain », soutenu dans le cadre du programme des investissements d'avenir (PIA) permettra à mon Ministère d'accompagner de nouveaux projets ambitieux et précurseurs dans les domaines énergétiques, environnementaux, sur 20 sites lauréats

que nous dévoilerons à la fin du mois de janvier, avec le Commissariat Général aux investissements et l'Anru.

Car l'urbanisme du XXI<sup>e</sup> siècle appelle une approche, non plus décloisonnée par métier, mais globale de la ville, intégrant toutes ses dimensions, énergie, eau, déchets, transports, espaces verts...

La conception et la gestion des projets urbains reposent nécessairement sur un travail partenarial entre les acteurs de l'ensemble des métiers du secteur, les collectivités locales et les bailleurs sociaux.

Ainsi, je me félicite de voir, au travers de l'ensemble de ces démarches, la mobilisation générale de tous autour de ces enjeux majeurs, c'est le cas par exemple :

- dans le quartier de la Confluence à Lyon, avec la mise en place d'une plate-forme numérique permettant une optimisation de toutes les ressources (énergie, eau, transport...),
- Dans le Nord, à Mouveaux, avec la rénovation d'un quartier visant l'autonomie énergétique
- A Gières en Isère par exemple ou, dans le cadre du PNRU1 le bailleur a proposé aux habitants d'être acteurs de leurs économies d'énergies
- Le développement de services « smart » dans la Drôme et l'Ardèche, où à partir d'un réseau de fibre il est possible pour les locataires de suivre leur consommation de fluides, ou de proposer des services comme le co-voiturage...

Selon une étude du ministère français de l'économie, le potentiel du marché du développement urbain est estimé à 50 milliards d'euros d'ici à 2017. Une opportunité dont la France entend se saisir

Je voudrais terminer mon propos en insistant sur la volonté de mettre le citoyen au cœur du processus de planification et, donc, de créer d'autres liens démocratiques entre les gouvernants et les citoyens.

Ainsi, la ville doit être construite en fonction des préoccupations des habitants dans tous les domaines.

La ville intelligente est alors celle qui se reconstruit autour des besoins de ses habitants qui ne sont plus considérés comme des consommateurs des services mais comme des partenaires et des parties prenantes de son développement.

Cette place nouvelle leur est accordée grâce à la démocratisation des moyens d'information permettant plus de participation.

C'est le cas, par exemple à Alfortville, où le bailleur propose un « ascenseur numérique », qui permet aux locataires de se communiquer entre eux les services échangés entre voisins, les infos sur l'immeuble, le quartier...

La ville intelligente se définit, donc, comme celle qui lie le développement urbain au développement humain.

Cela implique une écoute, en particulier, d'un public qui m'est très cher : la jeunesse.

Car pour cette génération, que l'on qualifie souvent de Y, le numérique est complètement intégré à leur vie.

A l'inverse, il faut les mettre en garde (j'en reviens aux aspects éthiques) sur l'évolution de notre société.

Notre monde est devenu un immense réseau d'informations de tous genres, télé-technologiquement livrées à domicile, ce qui peut donner l'impression parfois d'un fonctionnement en roue libre sans véritable sens qui peut parfois éloigner le citoyen de la vie de son quartier ou de sa commune.

Le projet de loi pour la république numérique porté par ma collègue Axelle Lemaire est une étape primordiale pour donner un cadre au développement des territoires intelligents.

La façon dont a été coécrite cette loi, par le biais d'une concertation en ligne, montre une voie de ce que peut être un territoire intelligent.

Une large participation, des débats intenses, de nombreux compléments ont permis à cet exercice d'intelligence collective d'être un vrai succès pour l'amélioration du texte et une grande première pour une démocratie ouverte.

Sur le territoire du Nord – Pas de Calais, le Syndicat mixte a réalisé une étude sur les modalités de mutualisation entre collectivités qui seraient souhaitables pour une administration électronique cohérente et efficiente.

Sur le fond, cette loi va permettre de d'améliorer la protection des données tout en favorisant l'économie numérique et en renforçant le niveau de confiance des utilisateurs d'Internet.

Il était important de rassurer les internautes sur le respect de leur vie privée en ligne qu'ils soient client ou citoyen.

Ce projet de loi comprend également un volet sur la « loyauté des plateformes » qui oblige à rendre plus lisible les conditions générales d'utilisation.

Il permet aussi un droit à la « portabilité des données ».

D'une façon plus large, le territoire intelligent devra être un facilitateur des déplacements des citoyens au sein des différentes activités d'un territoire et entre les territoires.

J'évoquerai pour terminer le titre d'un livre écrit par Pierre Giorgini Président de l'Université Catholique de Lille «la transition fulgurante : Vers un bouleversement systémique du monde ?

Cette transition fulgurante modifie la place de l'homme.

Je souhaite donc que cette transition fulgurante vers la ville intelligente donne toute sa place à nos concitoyens.

A nous, à vous ensemble de démontrer qu'il ne s'agit pas d'une utopie.

Je vous remercie